



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement n° 606-2019-A intitulé : *Règlement n° 606-2019-A modifiant le règlement n° 606 décrétant l'acquisition de gré à gré de certains immeubles situés dans le secteur du chemin Marois et décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 534 400\$ pour en acquitter le coût* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2019.

Ce règlement est entré en vigueur, conformément à la loi, le jour de son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, soit le **12 novembre 2019**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 15 NOVEMBRE 2019**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière